



avec les meilleurs
vœux de la municipalité
pour 86

le mot du maire...

En ce début 86, presque trois années se sont écoulées depuis notre élection de mars 83.

Nous sommes donc pratiquement à mi-parcours du mandat que vous avez bien voulu nous confier et il est bon de jeter un regard en arrière, pour faire, en quelque sorte, le point.

Dans ce 3ème bulletin d'information nous vous entretiendrons donc, en particulier, des finances, de la Maison Familiale d'Hautebut, du marais, de la voirie, du camping d'Onival, du corps des Sapeurs-Pompiers, de l'aménagement du terrain de sports et de notre école.

Ces informations vous permettront sans doute de juger du travail accompli et d'apprécier à leur juste valeur les "ragots" qui sont parfois colportés dans le village.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait "tout" et "bien". Mais nous jugeons inadmissible que, certains, déformant la vérité cherchent à semer le doute et le trouble dans les esprits. Les arrières-pensées politiques ne semblent pas étrangères, au but recherché.

Depuis notre élection, notre seul souci, a toujours été sans compromettre les finances communales, de réaliser un maximum d'investissements pour le bien de la population.

Nous y consacrons beaucoup de temps, beaucoup de volonté. Le bureau municipal, et les commissions, je peux vous l'assurer font un travail sérieux et contribuent à faire avancer notre commune dans la voie du progrès.

Nous sommes conscients que si le chemin parcouru depuis mars 83 est appréciable, il reste encore beaucoup à faire. Ce sera notre objectif pour les années à venir.

Vous assurent de mon entier dévouement.

H. MONGRENIER



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Le budget 85
- La Maison familiale de vacances d'Hautebut
- La voirie et l'assainissement
- Le camping
- L'école
- Le stade et les vestiaires
- Marais, carrières
- Sapeurs-Pompiers
- La bibliothèque
- Jumelage Woignarue- Wehrden
- Etat-civil 85

--*-*-*-*-*-*-*-*-*

notre



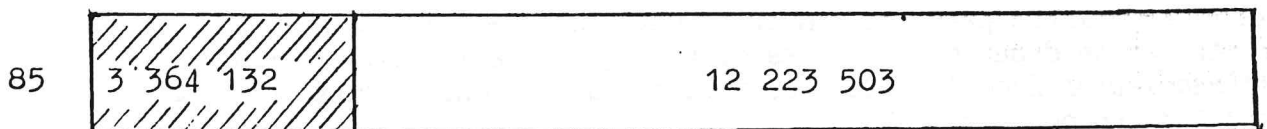
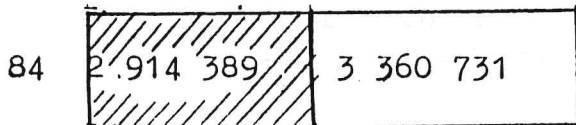
237718



budget

1985

Examinons avec un graphique les budgets des 3 dernières années. Les sections de fonctionnement figurent en hachures, celles de l'investissement en blanc.



Nous pouvons constater que si le budget de fonctionnement a peu évolué en 3 années les investissements ont beaucoup progressé. En 84, ils avaient plus que doublé par rapport à 83 et en 85, ils représentent 8 fois plus qu'en 83.

L'explication en est simple. En 85 figurent tant en dépenses qu'en recettes le financement de la construction de la Maison Familiale et le solde des travaux de remembrement (chemins) commencés en 84.

Dans les années à venir, tout en continuant à investir (voirie, salle des fêtes, plantations...) nous retrouverons un budget plus conforme à la taille de notre commune. Car gérer un tel budget a demandé un suivi constant pour éviter les dérapages

qui auraient pu compromettre son équilibre.

EXAMINONS PLUS EN DETAIL LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

à encore, un tableau et 2 graphiques doivent permettre, une meilleure compréhension de cette partie importante du budget communal.

IMPOTS LOCAUX

nature	taux communal	produit	payé par
taxe habitation	9,00 %	192 692	494 personnes
foncier bâti	21,17 %	247 617	dont 54 prop. de huttes
foncier non bâti	33,57 %	284 244	1584 hectares
taxe professionnelle	6,84 %	133 104	industriels com- merçants, artisans loueurs de meublés
	TOTAL	37	

Les 4 taxes qui constituent nos impôts locaux (dont le taux fixé par le Conseil municipal n'a pas varié depuis 1983) avec un total de 357 637 F ne représentent que le quart de nos recettes. Ce qui revient à dire que nous avons pu trouver ailleurs que dans la poche des contribuables les ressources qui ont permis d'équilibrer cette section.

La part importante (18 %) que représentent les intérêts, s'explique par les emprunts concernant la Maison Familiale et les travaux de remembrement. La commune paie les annuités, mais celles-ci lui sont remboursées par le département, l'Association qui gère la Maison Familiale et l'Association foncière. Ces remboursements figurent en recettes dans le chapitre "recouvrements".

Il est utile, indispensable même de pouvoir disposer d'un "volant de sécurité" quand le budget est clos, l'excédent est reporté sur l'exercice suivant. C'est ainsi qu'en 85 nous avons pu bénéficier de 346 604 F (10 % du budget de fonctionnement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Deux postes importants : la Maison Familiale de Vacances, son assainissement pour plus d'un milliard d'ancien franc ainsi que le solde des travaux de remembrement pour 82 millions d'ancien franc.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(3 364 000 F)

prélèvements pour dépenses d'investissements	21 %
divers	4 %
carburants combustibles fourni. scol. fourni. bur.	4 %
Ent. bât. + eau-gaz Electricité Assur. - Ord. ménag. Achat petit matériel Impôts	12 %
Charges intercomm. Aide sociale	13 %
Intérêts des emprunts	18 %
salaires + charges sociales + rémunérations diverses (personnel temporaire camping, et vacations pompiers)	26 %

DEPENSES

excédent de 84 reporté	10 %
location huttes	4 %
carrières	2 %
permis ch. + taxe séjour	15 %
dotations de fonctionnement de l'Etat	19 %
recouvrements + subventions	14,5 %
camping + commerçants + cabanons + gîte rural	23,5 %
impôts locaux	25 %

RECETTES

Nos autres programmes d'investissement concernent la voirie communale pour 17 361 000 d'AF, la restauration du camping après les tempêtes de novembre 84 pour 20 millions d'AF, le vestiaire de football et les bâtiments communaux pour 16 millions.

Ces dépenses sont compensées en recettes par les emprunts, les subventions et recouvrements, ainsi que les prélèvements sur les recettes de fonctionnement.

Voici exposé et résumé dans ses grandes orientations le budget de l'année qui prend fin.

La crise profonde et qui s'aggrave accroît toujours plus les difficultés des familles aux revenus modestes.

Plus de 60 demandeurs d'emploi à Woignarue.

Nous sommes pleinement conscients que nous devons tenir compte de cette situation dans la répartition des impôts locaux dans notre prochain budget.

archives budgétaires !!

Budget supplémentaire de 1989.

De Conseil arrêté le 14/11/89 par le Conseil Municipal de Woignarue.

Art. 8. - Subvention pour l'achat de matériel scolaire de 1989 - 1990	256,56
Art. 10. - Compte rendu de l'assemblée générale de l'association	227,56
Art. 11. - Subvention pour l'achat de matériel scolaire de 1989 - 1990	92,10
Reste disponible:	476,22

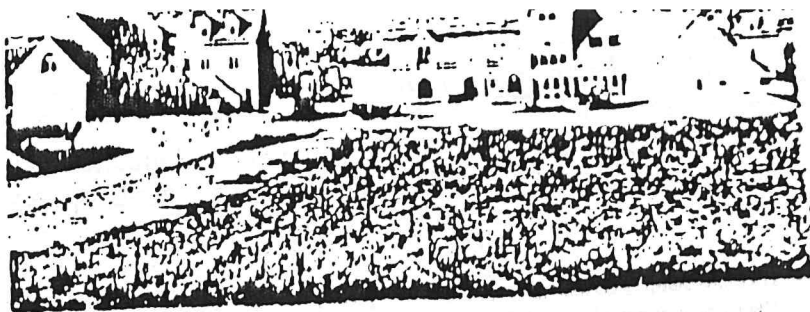
Sur cette somme, le Conseil Municipal a voté :

Art. 12. - Subvention de 15 volumes de la Bibliothèque communale	15,00
Art. 13. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 14. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 15. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 16. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 17. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 18. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 19. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 20. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 21. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 22. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 23. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 24. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 25. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 26. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 27. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 28. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 29. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 30. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 31. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 32. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 33. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 34. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 35. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 36. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 37. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 38. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 39. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 40. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 41. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 42. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 43. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 44. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 45. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 46. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 47. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 48. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 49. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 50. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 51. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 52. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 53. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 54. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 55. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 56. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 57. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 58. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 59. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00
Art. 60. - Subvention de 10 volumes de la Bibliothèque communale	10,00

M. le Président donne lecture de la délibération préfectorale relative à la révision de la liste des personnes de la commune admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite et il invite le Conseil à délibérer sur les conclusions de cet acte.

Le Conseil, après examen de la liste annuelle présentée de la commune de révision par le Service administratif des Affaires d'assistance médicale gratuite, décide :

DEMEURE DU MARAIS



En novembre 84, le financement étant assuré, la construction pouvait commencer. Malgré l'hiver exceptionnel et deux mois d'intempéries, les travaux ont pu être menés à un rythme remarquable.

En août 85, il était possible de réceptionner les travaux. Il restait au gestionnaire à équiper l'intérieur (literie, meubles, cuisine...). Fin septembre, "La demeure du Marais d'Hautebut" pouvait ouvrir ses portes.

PRECISIONS TECHNIQUES

La commune de Woignarue, propriétaire du terrain, assurait la maîtrise d'ouvrage. Le cabinet d'architecture CASTEL-DUSAUSOY d'Escarbotin avait élaboré les plans et dressé le descriptif.

Le marché, après consultation, fut confié à l'Entreprise QUILLE. Des sous-traitants furent également retenus :

pour la charpente et la couverture : Ent. DUMAS d'Ault
pour la peinture et les papiers-peints : Ent. GILLARDEAU d'Ault
et DOUTRELEAU d'Abbeville
pour l'électricité : Ent. ABELEC d'Abbeville
pour la plomberie et sanitaires : Ent. BERVILLE d'Aumale

pour les revêtements de sol : Ent. PICHERAU d'EU
pour les V.R.D. (voiries et réseaux divers) :
Ent. LHOTELLIER d'EU

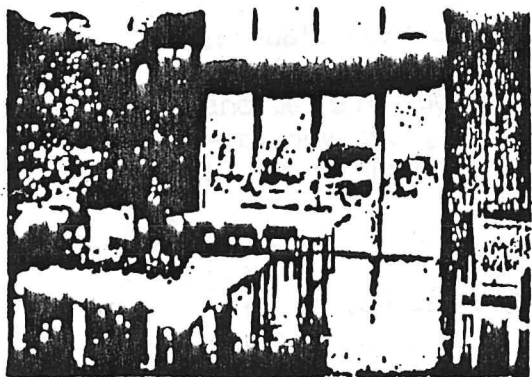
De novembre 84, à juillet 85, chaque jeudi une réunion de chantier réunissait architecte, maire ou adjoint, les entreprises et un représentant du C.E.P. organisme qui assurait le contrôle technique et de sécurité.

LE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Il fut assuré par 3 emprunts : 3 887 000 F auprès du CI
1 720 000 F auprès de l.
Caisse d'All. familiale
1 451 000 F auprès de l.
Caisse des dépôts

des subventions : 1 300 000 F du Conseil
Régional
1 400 000 F du Ministère
de la Santé

Notons que le Conseil Général prend à sa charge les annuités sur 2 000 000 d'emprunts auprès du CEPME.





Le camping d'Amiral

La saison 84 nous avait causé bien des soucis. Les travaux de réhabilitation effectués pendant la mauvaise saison, avec des terres de remblai très argileuses, un engazonnement effectué dans de mauvaises conditions, trop tardivement, avaient eu pour conséquences un mauvais nivellement faisant parfois des cuvettes qui se transformèrent en borbiers avec les fortes pluies du 10 juillet. Il fallut faire preuve de beaucoup de persuasion et de compréhension pour apaiser le légitime mécontentement des campeurs.

Les tempêtes des 23 et 24 novembre 84 vinrent à nouveau compromettre les travaux de voirie, les divers réseaux et l'engazonnement. Les dégâts estimés à 28 millions d'AF furent réparés. La commune étant déclarée sinistrée, les subventions du Conseil Régional et Conseil Général s'élèvent à 67 % du montant des travaux (1 an après, tout n'est pas encore perçu !).

Heureusement, la saison 85 s'est déroulée sous de meilleures auspices. Notre terrain a fait le plein dès le début juillet. (Alors que la plupart des terrains de la côte voyait cette année une baisse importante de fréquentation, due sans doute à la conjoncture économique. (Les familles ont du malheureusement rogner sur leur budget vacances).

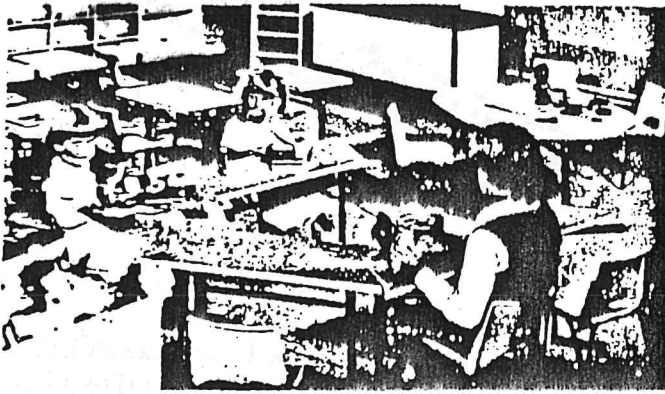
Le bilan 85 fut très satisfaisant : 734 374 F (campeurs) auxquels il faut ajouter 42 409 F (commerçants et cabanons) ce qui donne une recette brute de 776 783 F.

Les installations récentes : réseaux souterrains, gaz de ville, tout à l'égoût, robinets avec arrêt automatique dans les douches, et le fait que le gérant assure lui-même l'entretien et les réparations courantes des installations sanitaires ont eu pour conséquence une diminution importante de certains postes de dépenses.

Nos bilans laissent maintenant un solde positif d'environ 60 % des recettes brutes, alors qu'il se montait à 42 % en 81 et 82. Certaines améliorations restent à réaliser, peintures, plantations, aires de jeux. Nous y consacrons chaque année une partie des recettes. Nous disposons maintenant d'une installation convenable. Elle vient d'être classée "2 étoiles".

Les campeurs semblent apprécier le calme et la discipline qui règnent.

Nous pouvons en féliciter tout le personnel saisonnier que nous prenons parmi les demandeurs d'emploi, ainsi que le gérant M. DUCROT pour qui juillet et août sont des mois bien pénibles.



L'école

L'école de Woignarue a accueilli à la rentrée, 71 élèves de la section enfantine au CM2. En 85 pour 63 élèves, le budget des fournitures scolaires s'élevait à 15 750 F soit 250 F par enfant, chiffre qui reste toujours supérieur à ce dont bénéficient les élèves des communes environnantes.

A cela s'ajoutent 6 000 F de frais de piscine, les élèves de Woignarue se rendent chaque vendredi à Mers, avec le car de la Commune .

Le budget transport scolaire s'élève lui à 53 000 F, subventionné à 100 % par le département.

Des aménagements ont eu lieu tout au long de l'année :

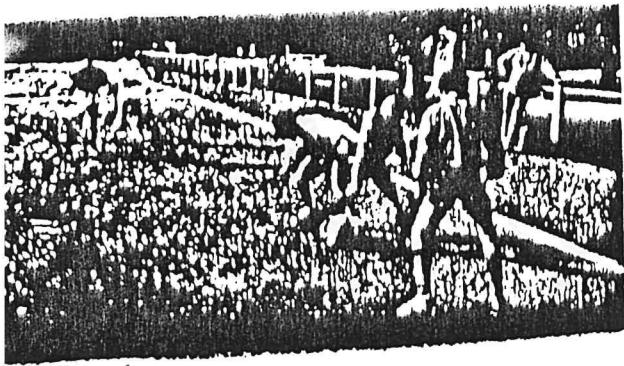
- isolation du hall par la mise en place de laine de verre (oubliée lors de la construction du groupe scolaire !)
- joints de calfeutrage aux fenêtres pour économie d'énergie, sans parler de l'entretien courant (peintures, tableaux).

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé l'achat et la mise en place de rideaux d'obscurcissement pour la classe de Madame CLERE. De plus, la structure tubulaire installée en démonstration, sera achetée par la Commune pour 4 000 F. A cela s'ajoutera l'acquisition de tapis de sol qui seront utilisés pour l'Education Physique.

Enfin, cette année aura vu la mise en place dans notre école du Plan Informatique pour Tous. L'Etat met à la disposition de la Commune, à titre gratuit, un équipement informatique en vue d'assurer l'initiation à l'outil informatique de tous les élèves fréquentant l'école. Une Convention a été signée entre la Municipalité et l'Education Nationale pour la mise en place du Matériel ainsi que l'ouverture au public des locaux équipés, et le recrutement d'un stagiaire, au titre de la procédure des T.U.C.

L'année 85 ne se terminera pas sans le traditionnel arbre de Noël autour duquel, les enfants regroupés recevront les friandises offertes par la Municipalité, et le Comité des Fêtes.

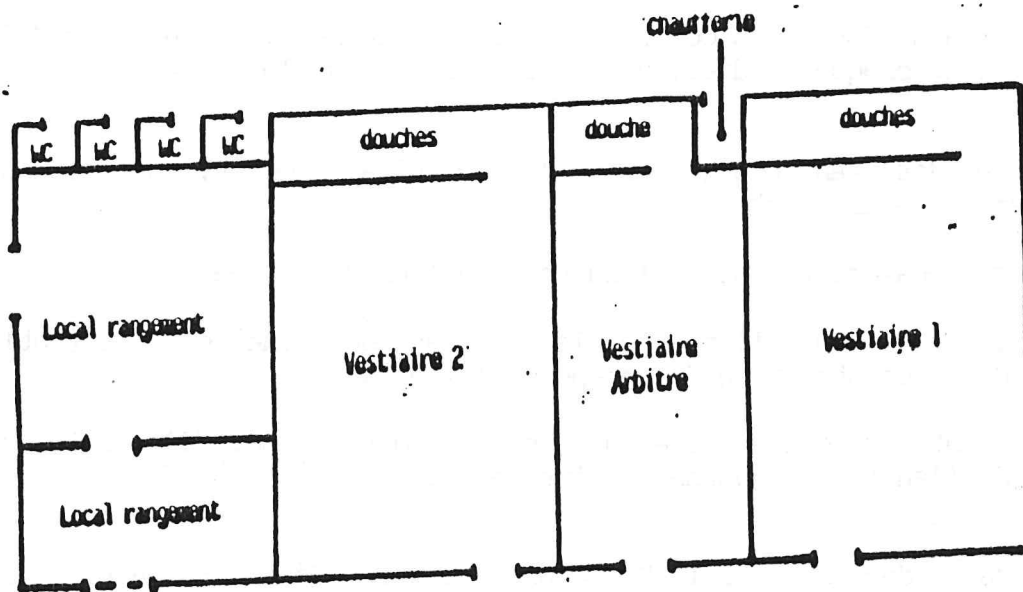
Mme LAURENS.



VESTIAIRES FOOT-BALL

La dernière phase de l'aménagement de notre stade municipal se concrétise par la construction du vestiaire-douches destiné à abriter les équipes de foot-ball venant jouer sur notre pelouse.

Ce vestiaire, maintenant en voie d'achèvement a été subventionné par le département (Jeunesse et Sports) pour une somme de 73 000 francs, la part



de la commune pour cette construction s'élevant à environ 70 000 francs. Notons qu'à cette somme doit s'ajouter l'équivalent main-d'oeuvre effectué en régie communale par nos employés.

Le chemin d'accès au stade, indépendant désormais de la cour du groupe scolaire, améliore encore le bon aspect de l'ensemble. Les travaux pour la réalisation de ce chemin, nous ont coûté environ 20 000 francs.

Resteront à aménager les abords du bâtiment par des plantations. Aussi la municipalité sera-t-elle dotée d'un équipement de qualité au service de nos jeunes sportifs qui nous l'espérons seront nombreux à l'utiliser et à l'apprécier.

J. DOURLENS



MARAI — CARRIERES

Dans le cadre de l'aménagement de la Base littorale de loisirs et de nature divers travaux ont été réalisés dans le marais : sentiers de découverte avec itinéraires balisés, une table d'orientation et girouette ainsi que des plantations à Hautebut.

Les problèmes de limites restés en suspens depuis des années ont pu être réglés pour les huttes BOVIN et BECQUET. Les limites communales ont été enfin reconnues.

Un échange de terrain a été fait entre la commune et M. VANPOPERINGHE : nous avons donné une partie d'eau (ancienne hutte CHOQUART) et nous sommes devenus propriétaires de la hutte occupée par M. DERAMBURE Daniel.

Le 3 mars un repeuplement en colverts a été effectué. 58 canes et 13 mâles ont été bagués et lâchés. Que les chasseurs qui ont bénévolement donné ces canards soient vivement remerciés.

M. MEYER André a été commissionné pour assurer bénévolement le gardiennage du marais en complément de M. LECAT Jacky.

La tempête des 22 et 23 novembre 84 a causé d'importants dégâts dans le marais. Plus de 400 ha ont été inondés. L'intervention efficace des pompiers de Woignarue a été nécessaire pour secourir des hutteurs imprudents.

Les chemins endommagés ont été remis en état par rechargement en certains endroits et reprofilage.

La route qui relie Hautebut à la digue littorale a subi des dommages du fait des nombreux camions qui transportaient les galets destinés à la digue. La remise en état vient de commencer. Elle sera assurée par l'Association Syndicale des Bas-Champs.

LES PLANS D'EAU

En octobre dernier, l'Entreprise LHOTELLIER déposait une demande de renouvellement et d'extension de carrières dans les 2 plans d'eau. Cette demande nécessitait une enquête d'utilité publique. Notons, en passant, que personne de Woignarue n'est venu consulter le dossier ni consigner ses observations sur le registre ouvert en mairie. C'était pourtant le seul moyen d'être bien au courant et d'éviter les sous-entendus.

Quoiqu'il en soit, l'exploitation des carrières dans notre marais est terminée. La demande de M. LHOTELLIER n'a pas été acceptée : ni par la commission du marais, ni par le Conseil Municipal, ni par le Syndicat mixte, ni par le Service des mines.

Pour avril 86, l'entreprise s'engage à enlever ses stocks de matériaux (galets, sables et graviers) à aménager les rives et à édifier entre chaque hutte du plan d'eau, une digue en galets de 50 m de longueur.

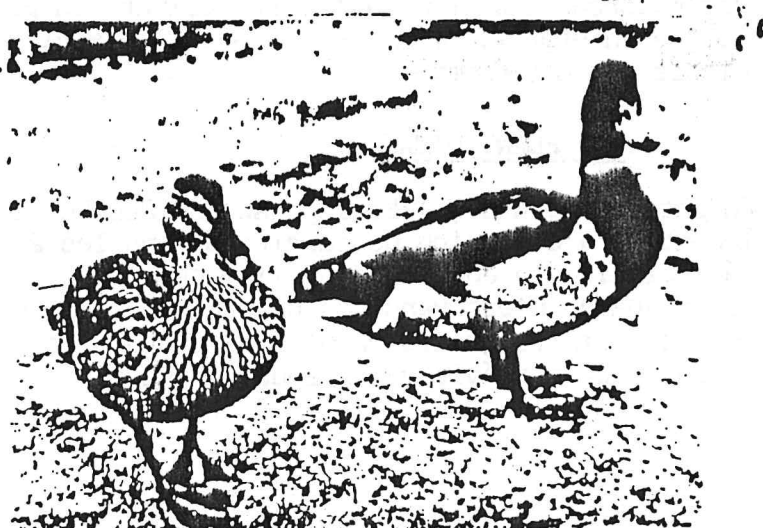
Pour avril 87, elle devra enlever les boues de décantation qui se sont accumulées dans le milieu et qui gênaient la pratique de la navigation prévue pour la future base nautique.

Dans le plan d'eau nord, celui qui est en réserve, une vasière sera aménagée et le chemin détourné ceci à la demande de la commission de marais et du Conseil Municipal.

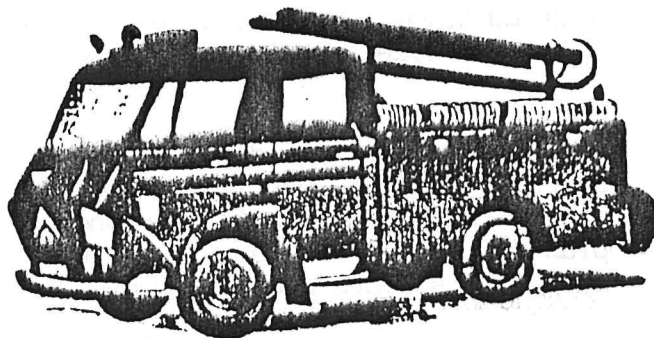
Tous les travaux d'aménagement et de réhabilitation prévus dans ce qui vient d'être exposés sont à la charge de l'Entreprise et sous la responsabilité de la commune. Nous entendons rester maîtres du destin des biens communaux.

Notons pour terminer, que le dépôt de ferraille et de vieilles voitures doit impérativement disparaître. Les abords du plan d'eau doivent retrouver rapidement un aspect naturel et qui s'en plaindrait.

Cl. GIGNON



**CORPS
DE
SAPEURS-POMPIERS**



Mesdames et Messieurs

Monsieur le Maire m'ayant bien gentiment ouvert les pages du bulletin municipal, je me permet de vous adresser ces quelques lignes afin de vous expliquer le Pourquoi de la présence du VSAB (véhicule de secours aux asphyxiés et aux blessés) au centre d'intervention des Sapeurs-Pompiers de Woignarue.

Il y a encore quelques années le sapeur-pompier était exclusivement un soldat du feu, fort heureusement les incendies sont de moins en moins fréquents, malheureusement les accidents de la route sont toujours aussi meurtriers et déciment beaucoup de familles, il s'est donc produit naturellement une mutation des Sapeurs-Pompiers vers le secours aux accidentés et ils ont dû s'adapter à cette nouvelle situation.

- le Service médical des Sapeurs-Pompiers de la Somme a donc décidé d'organiser le département en secteurs et en sous-secteurs médicaux qui sont sous la responsabilité d'un ou plusieurs capitaines médecins nommés par arrêté préfectoral.
- chaque sous-secteur est équipé dans la mesure du possible d'un VSAB dont le stationnement est décidé par le médecin commandant départemental. Woignarue dépend du sous-secteur 4 d'Abbeville et a été doté par le service départemental d'un VSAB.

Ce VSAB est équipé de moyens médicaux importants (oxygène, matelas coquille, aspirateurs portables, médicaments d'urgence) mis en place et fournis par le service départemental des Sapeurs-Pompiers.

Si lors d'une intervention, des moyens médicaux plus "lourds" sont nécessaires, le VSAB demande par radio au Bataillon 1 (Abbeville) (il travaille en étroite collaboration avec le SMUR (Service médical d'urgence de réanimation de l'hôpital) de lui "envoyer" son véhicule médicalisé avec un personnel médical très compétent. Mais le VSAB n'est pas une ambulance, il ne doit pas remplacer les ambulances privées dont le rôle dans le secours est également très important (un bras, une jambe cassée, un accidenté léger qui ne demande pas de soins médicaux particuliers lors de son transport en milieu hospitalier ou clinique privée doit être transporté par un ambulancier dont c'est l'un des rôles.

Ce qui permet en plus de rester opérationnel sur place au cas où une nouvelle intervention nécessiterait matériel et compétences plus spécialisées.

Le VSAB est à la disposition de tous les médecins qui le requierent librement en faisant son numéro d'appel (18). Voici très schématiquement les principaux rôles de ce véhicule, mais votre bon sens doit vous amener à penser qu'il faut du temps, du travail, et des hommes pour essayer de mener au mieux cette mission entrée dans le Département.

Les Sapeurs-Pompiers de Woignarue sous la conduite de l'adjudant Gabriel CAILLEUX, particulièrement motivés ont amélioré leurs compétences en répétant chaque geste d'urgence, leurs connaissances en général pour être plus efficaces pour les accidentés et le secours routier, ils continuent chaque mois leurs cours et manoeuvres...

Cinq pompiers sont de garde jour et nuit à Woignarue (Dimanches et fêtes), c'est-à-dire grâce à la présence de leur "BIP" qui les relie à la caserne, ils sont prêts à partir immédiatement, quelque soit l'heure sur une intervention.

Le médecin capitaine : il a le même esprit que ses "hommes" porter secours, sauver des vies. Il entraîne donc le plus possible ses pompiers à chaque manoeuvre.

Il participe aux manoeuvres départementales fort enrichissantes sur les techniques de sauvetage.

Il a aussi un rôle de "Médecin du Travail" des pompiers (visites médicales biannuelles, vaccins, soins aux pompiers blessés en cours de service).

Ce rôle ne se limite pas à Woignarue puisqu'il est responsable en ce qui concerne cette médecine du travail de 8 communes (Ault, Woignarue, Allenay, Friaucourt, Béthencourt...).

Le capitaine lui aussi porte ce fameux "BIP" qui le relie à la caserne, il aide ses hommes dans la mesure de ses disponibilités. En général dès qu'il est prévenu et qu'il le peut, il arrive au plus vite et travaille si celui-ci le désire en accord dans l'intérêt des blessés avec les médecins arrivés avant lui.

Certains de vous s'inquiètent sur le coût de ses interventions, des conséquences financières pour chaque contribuable de la commune !

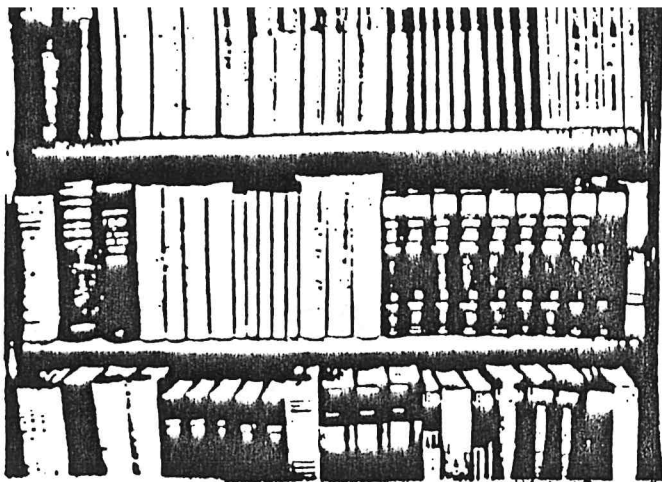
Je tiens à vous rassurer : le capitaine médecin est rémunéré par le département en ce qui concerne la "Médecine du Travail".

Pour les interventions, comme ses hommes, il est rémunéré par le service départemental des pompiers (sauf quand l'intervention a lieu sur la commune de Woignarue qui dans ce cas doit rémunérer tout le monde).

La tarification effectuée aux patients hospitalisés par le VSAB n'a rien à voir avec les vacations retribuées aux sapeurs-pompiers : Seuls la Sécurité Sociale et l'Hôpital sont en cause.

J'espère que mes propos ne vous ont pas semblé techniques, je pense pour ma part qu'il est rassurant pour les habitants de notre canton de savoir que de gros efforts sont faits par les sapeurs-pompiers pour assurer la sécurité de tous.

Antoine de WAZIERES
Capitaine-médecin du corps des
SAPEURS-POMPIERS



BIBLIOTHEQUE LECTURE PUBLIQUE

Depuis un an, une bibliothèque fonctionne dans une salle de la mairie.

Les ouvrages, les étagères et les présentoirs ont été fournis gracieusement par la Bibliothèque Centrale de prêt de la Somme.

De nombreuses revues, romans, documentaires, livres de sciences, d'histoire, de géographie sont à la disposition de tous. Les enfants de tous âges et les adolescents peuvent y trouver les albums et des romans particulièrement adaptés à leur âge.

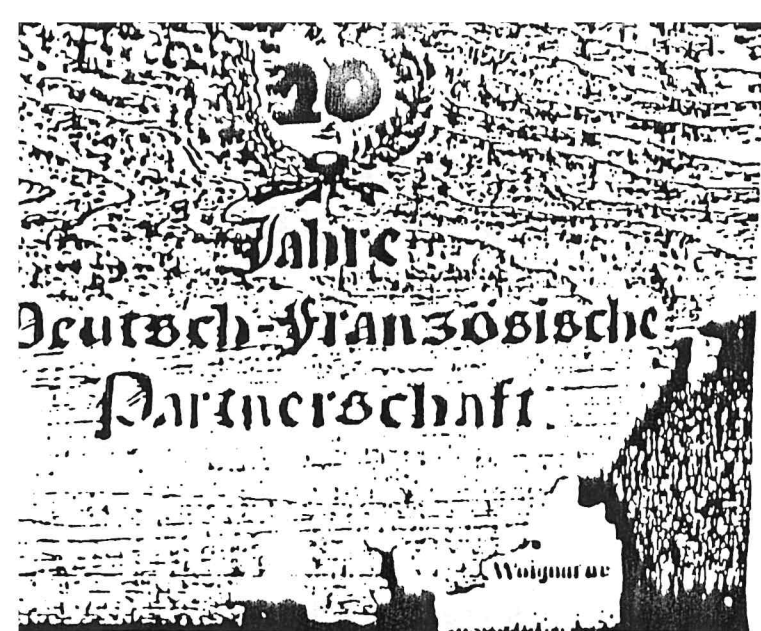
Des permanences d'accueil sont assurées :

- le samedi de 18 H à 19 H
- le jeudi de 17 H à 18 H (pour les scolaires).

Si vous ne trouvez pas le livre qui vous intéresse, il vous est possible de le demander, car la collection est renouvelée tous les 2 mois environ.

Alors, venez nombreux découvrir
votre bibliothèque et vous servir...





JUMELAGE

Les 10 et 11 Août dernier, une Délégation que j'avais l'honneur de conduire se rendait à WHERDEN, petit village de RFA avec lequel nous sommes jumelés depuis maintenant 15 ans.

C'était d'ailleurs pour fêter ce 15ème anniversaire, que nos amis allemands nous avaient invités:

Le 9 au matin, jour du départ, nous avons pu réunir 29 personnes, certaines déjà familières de WHERDEN, mais aussi des jeunes et moins jeunes qui n'y étaient jamais allés.

Grâce à la Commune et aux 2 chauffeurs bénévoles Messieurs CAILLEUX et MAISON, le déplacement a pu se faire pour un prix très intéressant (150 F environ).

J'ai tenu à parler de ce voyage, car tous, unanimement en sommes revenus émerveillés de l'accueil qui nous a été réservé. Nous nous devons de faire connaître autour de nous ce que nous a apporté ce court séjour, nous nous devons de dire combien tous ceux qui nous ont reçus la-bà, jeunes et anciens, sont attachés à la paix et à la fraternité entre les peuples.

Une réception officielle, nous a été réservée avec pose d'une stèle commémorative de l'anniversaire et échange de cadeaux.

Les membres de la délégation ont offert un joli vase tourné par Mme GODEFROY avec l'inscription -WOIGNARUE WHERDEN- 15 ans d'amitié. En échange nous avons reçu une carte de l'Europe en marquetterie, sur laquelle figurent nos deux villages. Une très jolie réalisation qui trône, en bonne place dans le bureau du Maire.

La cérémonie officielle avec dépôt de Gerbe puis réception au Château et discours réciproques, fut d'une organisation irréprochable avec ce qui caractérise nos amis d'outre Rhin, un côté très strict et très officiel et un débordement de chaleur humaine; seul et grand handicap, la barrière linguistique.

A notre retour, nous avons tous la nostalgie de ces 2 jours qui passèrent si vite. C'est pourquoi, nous ne voudrions pas que notre jumelage se meure.

Il ne fait aucun doute que les Wherdénois et leur Maire M. DITER SONST désirent de tout coeur sa continuité, tous veulent tirer un trait sur le passé, que ceux qui ont subi les années 40 et l'horreur du nazisme ne peuvent oublier, mais ceux de ma génération et les plus jeunes doivent oeuvrer pour la paix.

Il nous faut développer les échanges, avec le peuple allemand : culturels, scolaires, sportifs, mais cela implique de recevoir ceux qui nous hébergent.

Nous aimerions faire revivre l'association de Jumelage et dans ce but, nous convions tous ceux qui sont ou seront intéressés, à une prochaine réunion dont la date vous sera communiquée par voie de presse.

Il est déjà envisagé une fête, peut-être en Juin prochain, où nous pourrions inviter une délégation de WHERDEN. Le programme de cette réception sera à établir avec vous.

J'espère que vous serez nombreux.

G. BECQUET

DECES

- 14 Janvier : Madame Veuve LENNE née LECROIX Marie
7 Février : Madame Veuve HAMTOT née DEVILLERS Blanche
22 Février : Monsieur LEGRAND Eugène
5 Juin : Madame Veuve LEGRAND née VILFROY Hélène
8 Juillet : Madame Veuve DESAVOY née DUPUTEL Euphrasie
16 Août : Monsieur JOLY Maurice
25 Août : Madame Veuve HAMIOT née DOUDOUX Mauricette
25 Août : Monsieur CHAMPION Jérémy
20 Octobre : Monsieur HONORE Arthur
4 Décembre : Madame Veuve TIRE née DELAVIGNE Claire

MARIAGES

- 2 Mars : OVREL Jean-Philippe et CAILLEUX Valérie
5 Juin : BOUVRON Jean-Pierre et PROVOT Annick
6 Juillet : MORELLE Philippe et LECAT Corinne
3 Août : QUEHEN Marcel et DUMESNIL Françoise
3 Août : PEIGNEUX Gilles et CIERE Annie
14 Septembre : DUMESNIL Christian et LEGRAS Annie
23 Novembre : TIRE Daniel et DERLY Marie-Hélène
10 Décembre : DERAMBURE Gilbert et LENNE Marie-Antoinette

NAISSANCES

- 22 Avril : OPERON Alexandre
4 Février : DUBUS Caroline
1 Mars : SIMON Romain
8 Avril : GELTZ Eloïse
16 Avril : LEJEUNE Hélène
11 Juillet : CLEMENT Julien
21 Septembre : CRUSEL Elodie
2 Décembre : MARCHAL Pierre-Marie
22 Décembre : DELBARRE AURORE